

**HONORAIRES 2024
APPLICABLES AUX VENTES**

Type de biens	Honoraires
Maisons, Appartements, Terrains	5% TTC du prix

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.
Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les termes du mandat confié à l'agence et incluent la T.V.A à 20%.

**HONORAIRES 2024
APPLICABLES AUX LOCATIONS**

A - LOCATIONS VIDES ET MEUBLÉES – ANNUELLES - (loi 89)

Honoraires à la charge du Locataire et du Propriétaire : 13€ TTC / m²

Prestation liée à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail : 10 € TTC / m²

Prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC / m² de surface habitable du logement à louer

B – LOCATION VIDE OU MEUBLÉ – BAIL CODE CIVIL (non soumis à la loi 89)

Honoraires à la charge du Locataire : 9% du loyer annuel hors charges + TVA (20%)

Honoraires à la charge du Propriétaire : 7% du loyer annuel hors charges + TVA (20%)

Les honoraires représentent les pourcentages et prix maximums applicables à nos prestations et incluent la T.V.A à 20%.

HABILITATION ET GARANTIE

Carte professionnelle n° CPI 3301 2017 000 016 502 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux - Gironde conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce et la gestion immobilière.

Garantie Financière de 110.000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce et Garantie Financière de 110.000 euros au titre de l'activité de gestion immobilière souscrite auprès de LLOYD'S FRANCE – 8 – 10 rue Lamennais – 75008 Paris.

